Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260624-202631-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **19 juin 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	14
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise	X			
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne			X	Martine CHESNAIS
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle	X			
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : André DROUADAINE

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260624-202631-DE

Délibération n° 31-2026-06-07	RESSOURCES HUMAINES CRÉATION DU POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant ; il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
La délibération de création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève ;

Compte tenu que l'agent rempli les conditions nécessaires au 1er juillet 2026, le poste d'adjoint administratif principal de 2ème est créé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème à temps non complet, à compter du 1er juillet 2026.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au grade adjoint administratif principal de 2ème de la catégorie hiérarchique *C.*
L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétaire de mairie
La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260624-202631-DE

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs

Cadres d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière Administratif			
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1ème classe	1	Temps non complet 32h
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	1	Temps non complet 32h
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 2ème classe	1	Temps non complet 32h
Filière Technique			
Agent de maitrise territorial	Agent de maitrise	1	Temps complet : 35h
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1	Temps complet : 35h
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique 2ème classe	1	Temps complet : 35h
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique 2ème classe	1	Temps non complet : 28h

Le secrétaire
André DROUADAINE

Le Maire
Pascal JEHANNIN

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260624-202631-DE

31-2026-06-07 – Ressources humaines – Création du poste adjoint administratif principal de 2ème classe